

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 28 mars 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230405-DEL_2023_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Délibération n° 2023 -18

Portant sur la réfection de la voirie 2023

Réalisation de l'opération et Plan de Financement

Annule et remplace la délibération 2023-02

Suite à une erreur dans la retranscription dans la délibération 2023-02 il convient de l'annuler et la remplacer

Monsieur Zanetti présente le devis Bureau d'Etudes AMON concernant le programme 2023 de réfection de la voirie communale.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 96 065€ HT

Le devis estimatif des honoraires d'étude s'élève à 4 803.25€ HT

Soit un total de 100 868.25€HT

Et propose le plan de financement suivant :

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| DETR 2023 : plafond de 100 000€ | 40 000€ soit 40% |
| Conseil départemental 2023 : | 24 524€ soit 24% |
| Autofinancement : | 36 344€ soit 36% |

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'engager la réalisation de ces travaux selon l'estimation Bureau d'Etudes AMON
- De prévoir au budget communal 2023 les crédits correspondants à l'opération
- De solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2023 et du Conseil Départemental au titre du contrat de contractualisation 2023 selon le plan de financement suivant :
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération

Membres : 15

Présents : 13

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, F. Agnoux



